

## Compte-rendu de la séance du 28 juin 2022

Présidente : Michèle MOUTTE - Secrétaire : Stéphanie GIOVANNONI

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de ML. CARAYOL représentée par M. LOPEZ, de P. WAGNER représenté par MC. CLAYES.

### Ordre du jour

- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police
- Subvention Festival du Paon, Association du Vieux Village
- Passage à la M57 au 1er janvier 2023
- Publicité des actes de la commune
- Convention avec la Compagnie Bouche à Oreilles
- Achat parcelle de bois D128
- Fonds d'Aide aux Jeunes
- Contrat d'alternance
- Local Place Martel
- Nom de la Salle Multi-Activités
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu : Séance du 12 avril 2022 approuvé à l'unanimité

Ajout de 2 délibérations à l'ordre du jour : Comité des Fêtes, Convention gendarmerie  
Pas d'utilisation de l'article L21-2222 du CGCT.

- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour l'aménagement du parking de la gendarmerie pour un montant de 29 185.25€ht subventionnable à 50% soit 14592.63€. Délibération prise à l'unanimité.
- Subvention Festival du Paon, Association du Vieux Village, Comité des Fêtes : subvention de 3000 € pour le Festival du Paon (10 pour, 5 abstentions : E. ROBIN, MC. CLAYES, J. BOUNOUS, M. MARC, P. WAGNER par procuration), subvention de 400€ pour l'association du Vieux village à l'unanimité, 400€ de subvention supplémentaire pour le Comité des Fêtes à l'unanimité.
- Passage à la M57 (nouvelle nomenclature comptable) au 1er janvier 2023 approuvé à l'unanimité
- Publicité des actes de la commune : A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes des communes doit être assurée sous forme électronique, sauf pour les communes de moins de 3500 habitants qui peuvent maintenir la publicité de leurs actes dans les modalités actuelles à savoir l'affichage sur les panneaux de la Mairie. A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de maintenir cette publicité par voie d'affichage.
- Convention avec la Compagnie Bouche à Oreilles  
Dans le cadre du 7ème Festival de Contes mené par l'association "De Bouche à Oreilles" sera présenté un spectacle de **Rémy BOUSSENGUI**, conteur professionnel, qui aura lieu dans la salle multi-activités de Banon, le mardi 15 novembre 2022. Le coût global du spectacle s'élevant à 500 EUR TTC. Approuvé à l'unanimité
- Achat parcelle de bois D128. Une vente de parcelle forestière cadastrée D128 située au Lieudit "Vallon des Bourets" d'une contenance de 2ha 95a 30ca Madame le Maire fait donc part d'un courrier de Me BOULNOIS-DERIEN indiquant que la commune dispose d'un droit de préférence pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 3 000.00€, Acquisition approuvée à la majorité (12 pour, 3 contre : J. BOUNOUS, MC. CLAYES, P. WAGNER par procuration)

- Fonds d'Aide aux jeunes : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 300 euros au Département pour alimenter le fonds d'aide aux jeunes.
- Contrat d'alternance : A la majorité (14 pour, 1 abstention : M. PELISSIER), le Conseil Municipal autorise le recrutement d'apprentis en fonction des disponibilités d'encadrement.
- Local Place Martel : A l'unanimité, le Conseil approuve la location du local place Martel pour un loyer de 350€ mensuel.
- Nom de la Salle Multi-Activités : A l'unanimité, le nom de la salle multi activités s'appellera désormais salle « LA BUGADIERE ».
- Contrat de sécurité. : A la majorité (14 pour 1 contre : M. PELISSIER), le Conseil Municipal autorise la signature du contrat de sécurité à intervenir entre la commune et l'Etat.
- Questions diverses  
 Subvention de 62088€ attribuée par l'Agence Nationale du Sport  
 Passage à la fibre pour la Mairie et réorganisation des lignes téléphoniques de l'école, l'église haute et le CLSH. Economie de 5000€/an.  
 Un barnum d'Orange viendra les 8 et 9 juillet place Martel pour la fibre  
 Le budget de l'électricité explose. Madame le Maire demande d'éteindre l'éclairage public la nuit (un essai de 15 jours pourrait être envisagé)  
 La maison de santé : un sondage a été fait avec les professionnels de santé.  
 Chemin de l'orge en cours. Un devis a été demandé pour raboter la route.

Séance levée à 20h59

POUR RAPPEL : L'intégralité des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Le Maire,



Michèle MOÛTE